



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 22 février 2021**

**Délibération n° 2021-019**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) BORDEAUX MERIGNAC -  
REALISATION D'UNE EVALUATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE : CONVENTION  
AVEC LA VILLE DE BORDEAUX - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 46**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3**

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX**

Monsieur Serge BELLERON, Conseiller Municipal Délégué à l'Alimentation durable et Agriculture Urbaine, informe l'Assemblée que les villes de Bordeaux et Mérignac, souhaitent, à l'occasion de cette nouvelle mandature, disposer d'une vue globale factuelle sur le fonctionnement de la restauration collective tant sur le plan Production Transformation (SIVU) que sur le plan livraison et service dans les structures. L'objectif des deux villes est d'avoir une étude sur la qualité de l'offre de service, d'une part ; et sur la définition des perspectives, concernant l'organisation des locaux, l'organisation des moyens de production et des ressources, d'autre part. Il s'agit également de mettre en place un certain nombre d'indicateurs de performance environnementale et de gestion.

Ces dernières années, les villes ont mis en place des retours des usagers sur l'offre alimentaire. Toutefois, Bordeaux et Mérignac souhaitent apprécier les retours de satisfaction des prestations de restauration collective de façon commune et plus structurée entre les villes.

De plus, les villes affichent une volonté commune de définir une feuille de route concertée et partagée pour atteindre une offre qualitative et adaptée au contexte actuel de développement des filières courtes, bio, locales et de qualité dans le respect de l'environnement et de la santé des usagers.

Pour cela, la première partie de cette feuille de route partagée est de mettre en œuvre un audit / diagnostic de l'outil SIVU, de ses moyens de production, et de ses moyens humains et matériels.

Ce diagnostic a pour objectif d'une part, de faire un point zéro et ainsi établir une série d'indicateurs de performance à intégrer dans la convention d'objectifs tripartite et, d'autre part, de permettre d'établir des préconisations d'amélioration de l'outil en termes d'organisation des ressources humaines, des moyens matériels et des locaux (besoin de travaux, agrandissement...) et de la production des repas au service des convives.

Depuis 2 ans, le SIVU a initié un projet de restructuration afin de répondre à des enjeux d'augmentation des capacités de production motivés par l'évolution démographique des villes, l'amélioration du circuit des flux de marchandises, et la prise en compte des nouveaux conditionnements. Ce projet sera revu eu égard aux résultats de cet audit.

Afin de mettre en œuvre cet audit dans les meilleurs délais, la ville de Bordeaux s'engage à réaliser cette prestation d'audit et à lancer la procédure de passation du marché public.

A ce titre, il est dès lors proposé de passer une convention avec la Ville de Bordeaux pour fixer les modalités de participation financière de la ville de Mérignac au marché public intitulé « Evaluation et perspectives de la cuisine centrale du SIVU Bordeaux Mérignac et du dispositif de restauration collective ».

Cette participation financière s'élèvera à 25% du montant TTC de la prestation réalisée au titre du marché, soit 30900 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'avis de la Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie en date du 9 février 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention relative à la réalisation d'une évaluation de la restauration collective du SIVU telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Ville de Bordeaux ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 22 février 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 23 février 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*